Arrêté n° 56
portant réglementation provisoire
de l'utilisation du domaine public communal
à des fins commerciales
Secours Catholique

Le Maire de la Commune de TAUVES,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière,
VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986, notamment l'article 37,
VU le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986, notamment l'article 33,
VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
VU la demande en date du 11 juin 2026, par laquelle Mme Patricia BODET, pour le Secours Catholique, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal

ARRETE :

Article 1 : le Secours Catholique est autorisé à occuper en partie le domaine public devant leur boutique, sur la partie trottoir, sis 14 place de la Poste, à compter du 12 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, mercredi après-midi, jeudi matin et samedi matin. En dehors de ces jours d'ouverture, le domaine public devra être libre de tous objets, mobiliers, etc....

Article 2 : la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2026, elle est personnelle et incessible.

Article 3 : le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : la présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché et transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, ainsi qu'à Mme Patricia BODET, représentant le Secours Catholique.

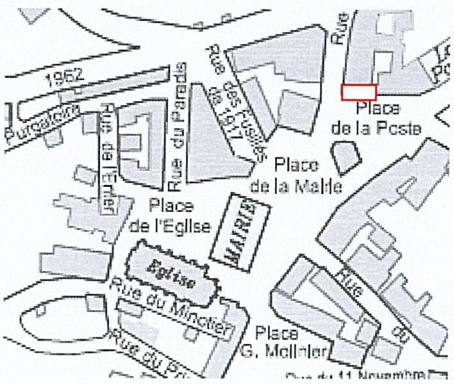

Fait à Tauves, le 11 juin 2026

Le Maire,
Christophe SERRE

MAIRIE DE TAUVES
63 Puy-de-Dôme

Mairie de Tauves
63690 Tauves - 04 73 21 11 30
mairie@tauves.fr
www.tauves.fr